

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1. ID du produit

Nom du produit Suivre™

les synonymes Noms commerciaux

Aucun

1.2. Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations recommandées contre

Utilisations identifiées : Mousse de marquage du gazon

Utilisations recommandées contre

Ne rejetez pas ce produit dans les cours d'eau, les rivières ou autres plans d'eau.

1.3. Fiche de sécurité des détails du fournisseur

Fournisseur : The Aquatrols Company 1273 Imperial Way Paulsboro, NJ 08066

+1 (856) 537 6003
www.aquatrols.com

Coordonnées Personne: info@aquatrols.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence CHEMTREC : + 800 424 9300

Section 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (EC 1272/2008)

Risques physiques et chimiques Étape Classifié.

Humain Santé Peau irritée. 2 : H315 provoque une irritation de la peau
Œil irrité. 2 : H319 Provoque une irritation oculaire sévère.

Environnement Non Classé

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquetez conformément à cette étape. 1272/2008



Signal Mot Avertissement

Danger Déclarations H315 : provoque une irritation de la peau
H319 : Provoque une irritation oculaire sévère.
Mises en garde P264 : Laver soigneusement l'équipement de protection et les vêtements de travail après la manipulation.
P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection et des protections faciales.
P302 + p352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau/...
P305 + P351 + P338 : en cas de contact avec les yeux : rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à fabriquer. Continuez à rincer.
P321 : traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).
P332 + P313 : en cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P362 + P364 : Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les utiliser à nouveau.

2.3. Autres risques

Non classé comme PBT/VPB selon les critères actuels de l'UE.

Section 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPOSITION ET L'INGRÉDIENT

3.1. Substances

Nom du produit Piste™

Composition

Constituant	Cas no	EC No.	Classification	Concentration
Sulfate d'éthoxy d'alkyle de sodium	68585-34-2	500-223-8	Peau irritée 2- H315 Yeux irrités 2-H319	20 40%

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1. Description des mesures de premiers soins

Renseignements généraux :

Conditions médicales aggravées par la surexposition : On ne sait pas que l'exposition répétée ou prolongée aggrave l' état.

Autres effets : Ce produit n'est pas cancérogène.

Fiche Signalétique

PISTE™

Date d'émission : 23/04/2025

Après l'inhalation : Placez la personne à l'air frais. Si la personne a de la difficulté à respirer, donnez-lui de l'oxygène. Si vous ne le faites pas

Ne respirez pas, donnez une respiration artificielle.

Après contact avec la peau : Lavez la zone affectée avec beaucoup d'eau et de savon. Utilisez de l'eau tiède si disponible. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Après contact avec les yeux : Rincez soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à fabriquer. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Après l'ingestion : Rincez-vous la bouche. Laissez la personne siroter un verre d'eau si elle est capable d'avaler. Ne provoquez pas de vomissements, si un centre antipoison ou un médecin vous le demande. Ne donnez rien à une personne inconsciente.

Renseignements pour le médecin : Traiter symptomatiquement.

Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Section 5 : MESURES D'INCENDIE

5.1. Extinction des milieux

Fluides d'extinction appropriés : Des jets d'eau (brouillard), des produits chimiques secs, du CO2 ou de la mousse peuvent être utilisés là où les produits sont entreposés.

5.2. Risques particuliers découlant de la substance ou du mélange

Sans objet

5.3. Conseils pour les pompiers

Équipement de protection : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets .

Informations détaillées : Sans objet.

Section 6 : MESURES DES REJETS ACCIDENTELS

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone du déversement, sauf pour nettoyer le personnel. Portez de l'équipement de protection individuelle (EPI). Contrôlez les déversements à l'aide de tampons ou de poteaux adsorbants. Récupérez le liquide gratuit. Pour la récupération ou l'élimination, ajouter l'absorbant inerte (sable, terre, sciure de bois, etc.) à la zone de déversement et pelleter dans des contenants pour l'élimination.

6.2. Précautions environnementales

Aucune donnée

6.3. Méthodes et équipement de confinement et de nettoyage jusqu'à

Le produit est glissant sous les pieds; rincez abondamment les surfaces lisses. Éliminez les déchets collectés conformément à la réglementation locale.

6.4. Renvoi à d'autres articles

Voir la section 7 pour plus d'information sur la manipulation sécuritaire.

Voir la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle.

Voir la section 13 pour obtenir des renseignements sur l'élimination

Section 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**7.1. Précautions de manipulation sécuritaires**

Gardez le contenant scellé lorsqu'il n'est pas utilisé. Lunettes et lunettes de sécurité recommandées. Caoutchouc nitrile ou néoprène recommandé. Portez des vêtements appropriés pour éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau.

7.2. Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toutes les incompatibilités

Entreposage : Le produit doit être entreposé dans un endroit sec. Ne pas conserver avec des aliments, des boissons et des aliments pour animaux .

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION DU PERSONNEL**8.1. Paramètres de contrôle**

Paramètres de contrôle

Aucun

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition

Aucune donnée

Équipement de protection individuelle

Lorsque vous choisissez l'équipement et les vêtements de protection individuelle, suivez toutes les spécifications et recommandations du fabricant qui s'appliquent à vos conditions d'utilisation et de transformation. Tenir compte de toutes les conditions de travail et des produits chimiques à manipuler ou à traiter.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

- Respecter les normes normales de manipulation des produits chimiques.
- Évitez l'inhalation et le contact avec les yeux et la peau.
- Portez l'équipement de protection individuelle approprié à la tâche.
- Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments.
- Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire : non requise dans des conditions normales d'utilisation avec une bonne ventilation. Protéger contre les brouillards de pulvérisation. Respirateur recommandé dans les zones mal ventilées.

Protection des mains : Par précaution, lavez-vous les mains et le visage avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Après chaque quart de travail, nettoyez tout l'équipement de protection, lavez les vêtements et prenez une douche.

Matériau du gant : Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau du gant : Le temps de rupture exact peut être trouvé à partir du numéro de référence UE indiqué sur le gant.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité contre les éclaboussures de produits chimiques. Les lentilles cornéennes ne doivent pas être portées lorsque vous travaillez avec des produits chimiques.

Protection corporelle : portez des gants imperméables, des chemises à manches longues, des pantalons, des chaussettes et des chaussures pour minimiser le contact avec la peau

PISTE™

Date d'émission : 23/04/2025

Équipement de protection



Mesures d'hygiène

Ne fumez pas dans l'aire de travail! Lavez-vous les mains à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Lavez-vous rapidement si la peau est humide ou contaminée. Enlevez rapidement les vêtements contaminés. Lors de l'utilisation, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Renseignements de base sur les propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Liquide clair et transparent
Couleur :	Transparent
Odeur :	Odeur doux
Valeur Réf.	6 - 8
Point de fusion/plage de fusion :	Aucune donnée
Point d'ébullition/plage d'ébullition :	100 °C
Point d'éclair :	Aucune donnée
Inflammabilité (solide, gaz) :	Pas d'auto-
Allumage :	Aucune donnée
Danger Explosion :	Il n'y a pas de groupes chimiques associés aux propriétés explosives présentes dans la molécule.
Limites d'explosion :	
Inférieur : sans objet	
Supérieur : sans objet	
Propriétés Oxydatif :	Aucune donnée
Pression de vapeur à 25 °C :	Aucune donnée
Densité à 20 °C :	Aucune donnée
Densité Parent :	1.05
Densité de vapeur :	Étape déterminé
Taux Évaporation :	Étape déterminé
Solubilité à 20 °C :	Dispersible
Coefficient de partage :	Aucune donnée
Viscosité :	Aucune donnée

9.2. Autres renseignements

Propriétés explosives : Il n'y a pas de groupes chimiques associés aux propriétés explosives présents dans la molécule.
Taille des particules : Sans objet, la substance est liquide. Activité en surface : Aucune donnée

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions de température normales et utilisation recommandée.

10.2. Stabilité des produits chimiques

Stable dans des conditions normales de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

PISTE™

Date d'émission : 23/04/2025

10.4. Conditions à éviter

Aucun

10.5. Matériaux incompatibles

Aucun

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion peut produire des oxydes de carbone et de soufre.

Section 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**11.1. Effets de l'information sur la toxicité**

Toxicité Aiguë : Aucune donnée

Corrosion/irritation cutanée : Aucune donnée

Lésions oculaires graves ou irritations : Aucune donnée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Respiratoire Sensibilisation : Aucune donnée

Peau Sensibilisation : Aucune donnée

Mutagénicité des cellules germinales :

Génotoxicité Dans Vitro

Test de mutation inverse bactérienne : Aucune donnée

Cellule de mammifère

Dosage des mutations génétiques : Aucune donnée

Chromosome Aberration : Aucune donnée

Cancérogénicité :

Cancérogénicité : Aucune donnée

Toxicité pour la reproduction :

Toxicité pour la reproduction – Fertilité

Étude sur une génération : Aucune donnée

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée

-Développement Aucune donnée

Toxicité spécifique à l'organe cible - Exposition unique : Aucune donnéeToxicité spécifique à l'organe cible - Exposition répétée : Aucune donnéeRisque d'aspiration : Non classé.**Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité – Non classée

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë – poissons (CL50 à 96 h) : Aucune

donnée Toxicité aiguë - Invertébrés aquatiques : Aucune

donnée Toxicité aiguë - Plantes aquatiques : Aucune

donnée Toxicité aiguë - Microorganismes : Aucune

donnée

12.2. Persistance et biodégradabilité

un AbioTlc degRaDaTlon

(1) Phototransformation dans l'air : Aucune donnée

2 Phototransformation dans l'eau : aucune donnée

3 Phototransformation dans le sol : aucune donnée

(4) Hydrolyse : Aucune donnée

PISTE™

Date d'émission : 23/04/2025

b BiOdegrAdaTISur :

(1) BiOdegrAdaTlon dans l'eau :

(1.1) Tests de dépistage : Aucune donnée

1.2) Essais simulés (eau et sédiments) : Aucune donnée.

(2) Biodégradation sur le sol : non d'ata

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation aquatique : FBC : Aucune

donnée Bioaccumulation terrestre : aucune

donnée.

12.4. Mobilité dans le sol

AdsorpTlon coeFficient : Koc : Aucune donnée

12.5. Évaluation des résultats du PBT et du Vpvb

PBT : Pas de données

vPvB : Pas de données

Non classé comme PBT/Vpvb selon les critères actuels de l'UE.

Autres renseignements :

Coefficient de partage : Aucune donnée

Empoisonnement secondaire : Aucune donnée

VolatilisaTlon : Aucune donnée

Effets écotoxicologiques : Non classés

Renseignements écologiques supplémentaires : Aucun

12.6. Autres effets indésirables

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Article 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ALIÉNATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Conformément aux règlements des autorités nationales et locales, par exemple le Règlement de 2005 sur les déchets dangereux (Angleterre et Pays de Galles). Règlement de l'UE sur les déchets dangereux.

Emballage contaminé : Un contenant vide peut contenir des résidus de produit et ne doit pas être réutilisé. S'il n'est pas nettoyé et remis à neuf par un professionnel, il est recommandé de broyer ou d'autres moyens pour empêcher la réutilisation non autorisée.

Recycler ou retravailler l'équipement si possible. Incinérer l'équipement dans un établissement agréé. Traiter dans une installation de traitement des déchets acceptable ou une usine de traitement des déchets municipale après avoir analysé et approuvé des échantillons de déchets conformes aux réglementations environnementales fédérales, étatiques et locales applicables.

Article 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

14.1. Un nom

MARC	Non Applicable
ADN, IMDG, IATA	Non Applicable

14.2. Un nom de transport approprié

MARC	Non Applicable
ADN, IMDG, IATA	Non Applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· Classe	Non Applicable
· Étiquette	Non Applicable

PISTE™

Date d'émission : 23/04/2025

· ADN/R Classe : Non Applicable

14.4. Groupe d'emballage

MARC Non Applicable
IMDG, IATA Non Applicable

14.5. Risques environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin : non
Marquage spécial (MARC) : aucun

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucun

14.7. Transport en vrac selon l'annexe II du MARPOL73/78 et le code CIPVP

Sans objet.

Renseignements supplémentaires

Aucun

Article 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Sécurité, santé et environnement, règlements ou lois spécifiques à la substance ou au mélange**

Étiquetage conformément au règlement (CE) no 1272/2008

- Pictogrammes de danger : exclamation
- Mot indicateur : AVERTISSEMENT

Phrases de danger :

H315 : Provoque une irritation de la peau

H319 : Provoque une irritation oculaire sévère

Règlements nationaux :

- 1 Autres règlements, restrictions et règlements prohibitifs
- 2 Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon l'article 57 de REACH
- 3 La substance n'est pas répertoriée comme SVHC.

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 relatif à l'enregistrement des

15.2. Évaluation de l'innocuité chimique

Évaluation de la sûreté des produits chimiques : aucune évaluation de la sûreté des produits chimiques n'a été effectuée

Article 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Cette information est fondée sur nos connaissances actuelles. Cependant, cela ne constitue pas une garantie pour une caractéristique spécifique du produit et n'établit pas une relation contractuelle juridiquement valide.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord Européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses

PISTE™

Date d'émission : 23/04/2025

IATA : Association du transport aérien

international OACI : Organisation de l'aviation
civile internationale

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques EINECS : Inventaire européen des substances chimiques

commerciales existantes CAS : Chemical Abstracts Service (division de
l'American Chemical Society) DNEL : Niveau dérivé sans effet (REACH)

CESE : CL50 de concentration estimée sans effet

(REACH) : concentration létale, 50%

DL50 : Dose létale, 50%

Date de révision : 04/23/2025

Phrases H : H315 : Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une irritation oculaire
sévèreFiche de données de sécurité fournie par; Évaluations environnementales de Cambridge (enquiries@cea-res.co.uk)**Avertissement**

Ces renseignements ne concernent que le matériel désigné spécifique et peuvent ne pas être valides pour ce matériel utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout procédé. Ces renseignements sont, au meilleur de la connaissance et de la croyance de la compagnie, exacts et fiables à compter de la date indiquée. Cependant, aucune garantie ou représentation n'est donnée quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur non seulement de s'assurer de l'adéquation de ces renseignements pour son propre usage, mais aussi de respecter les réglementations locales de chaque marché.